

Parc éolien du Beaujolais Vert - commune de Valsonne (69)

Commission de suivi n°5 – Compte rendu

15/06/2022 à la salle des fêtes de Valsonne

A l'intention des participants



Table des matières

1. Rappel du cadre de la démarche et de l'objectif de la réunion	3
2. Le déroulé :.....	3
3. Les sujets traités en réunion.....	5
4. Les prochaines étapes.....	7

1. Rappel du cadre de la démarche et de l'objectif de la réunion

L'énergie éolienne est une énergie propre et renouvelable et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. Une autorisation unique a été obtenue le 16 avril 2018 pour 4 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Valsonne. Elle n'a fait l'objet d'aucun recours. Situé à moins de 45 kilomètres de Lyon, ce parc éolien est le premier du département et fait donc l'objet de nombreuses visites de la part du grand public. Le Maire de Valsonne a en outre reçu le prix de l'Innovation au congrès des Maires du Rhône 2018 pour l'opération de financement participatif réalisée par EDF renouvelables pour ce projet éolien dont 87% du montant a été prêté par les habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Parallèlement aux études terrains menées, EDF renouvelables a décidé avec la commune de Valsonne de mettre en place un comité de suivi dans le but de favoriser les échanges d'informations sur les phases de construction et d'exploitation.

Composé de riverains, des élus du territoire et d'EDF renouvelables, ce comité a vocation à se réunir régulièrement pour partager les actualités du projet, ses enjeux et sa perception par le territoire (habitants, élus, ...) pendant la construction et l'année suivant la mise en service.

La cinquième réunion de ce Comité s'est déroulée le 15 juin 2022 à la salle des fêtes de Valsonne. Elle avait comme objectif de présenter les résultats et mesures de la campagne de réception acoustique, et d'informer sur l'exploitation du parc éolien un peu plus d'un an après sa mise en service

Dans le compte-rendu qui suit, vous trouverez les principales remarques et les questions sur lesquelles les membres du comité de suivi ont souhaité échanger et les réponses apportées.

2. Le déroulé :

En introduction, il a été rappelé les objectifs de la mise en place de ces comités de suivi.

Ordre du jour de la réunion de ce comité de suivi :

- Retour sur le dernier comité de suivi
- Campagne de réception acoustique : présentation des résultats et mesures
- Informations sur l'exploitation du parc éolien

Tout au long de la présentation : réponses aux interrogations exprimées et discussions sur les actions à prévoir suite à la phase de construction, et en phase exploitation.

Pour terminer : conclusion sur le cycle de réunions du comité de suivi.

Ci-après vous trouverez le support Power Point qui a été présenté lors de cette réunion en intégralité :

Parc éolien de Beaujolais Vert

Commission de Suivi

15 juin 2022

EDF renouvelables

SOMMAIRE

1. Rappel du cadre et objectif
2. Retour sur le dernier comité de suivi
3. Campagne de réception acoustique : résultats et mesures
4. Information sur l'exploitation du parc éolien
5. Prochaines étapes

➔

Rappel du cadre de la démarche et objectifs

3

➔

Retour sur le dernier comité de suivi

5

➔

Campagne de réception acoustique : résultats et mesures

7

Intervention acoustique : réglementation

ARRETE DU 23 AOÛT 2011

Emergence autorisée de 5 dB(A) le jour

Emergence autorisée de 3 dB(A) la nuit

Niveaux sonores réglementaires si le bruit ambiant est inférieur à 35 dB(A)

8

Pourquoi une commission de suivi ?

- ❖ Autorisation unique obtenue le 16 avril 2018 pour 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Valsonne
- ❖ Création d'une commission de suivi composée d'une partie des riverains, des élus et d'EDF Renouvelables pour dialoguer et informer du calendrier des travaux de construction et de la mise en exploitation du parc éolien
- ❖ 4 commissions ont d'ores et déjà été organisées (28 novembre 2018, 24 juillet 2019 en amont du chantier, puis le samedi 8 février 2020 sur site, et le 22 octobre 2021)

PARC ÉOLIEN DU BEAUJOLAIS VERT
LE TOUT PREMIER PARC ÉOLIEN DU DÉPARTEMENT SE CONSTRUIT ICI !

QUELQUES POINTS LES DÉTAILLES ÉTAIENT EN COURSE DE CONSTRUCTION EN 2021

DES VISITES GUIDÉES ET COMMISSIONS DE SUIVI SONT ORGANISÉES À CHAQUE ÉTAPE DE LA MISE EN EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN. RÉSERVEZ VOS PLACES ICI :

Panneau d'information "Observ'it" à l'entrée du site

4

Retour sur la commission de suivi n°4 du 22/10/21

Thématiques abordées	Réponses apportées
Dégradation de la chaussée suite aux travaux de construction du parc éolien	Le département, propriétaire de la route, a fait l'état des lieux de la chaussée et n'a pas demandé de remise en état complémentaire. Concernant l'état devant l'habitation de Monsieur et Madame Verdier, il s'agit des travaux sous Maîtrise d'Ouvrage ENEDIS. Suite à la réunion, EDF Renouvelables a informé ENEDIS de la situation et de la requête de M. et Mme Verdier. ENEDIS confirme que les travaux de raccordement du Parc éolien sur la RD ont été correctement réalisés et que les réflexions définitives de tranchée et finitions ont été validées. Les enrobés étaient déjà lancés avant l'intervention d'ENEDIS.
Gestion des déchets suite à l'augmentation de la fréquentation du site	Une poubelle sera installée très prochainement à l'entrée du site, au niveau de la Croix Carrel
Installer une signalétique au niveau de la barrière du parking pour les forestiers	Un courriel a été envoyé à Fibos pour information auprès des exploitants forestiers qui utilisent la piste. Une signalétique va aussi être installée à côté de la barrière. Une signalétique va aussi être installée sur le second accès.
Gêne forte la nuit du mercredi 13/10/21	Le vent a soufflé autour de la valeur limite de déclenchement d'un mode de bridage. Discussions en cours avec le constructeur afin de voir comment éviter ce souci à l'avenir
Bridage acoustique : marge de manœuvre possible restante ?	Le bridage a actuellement lieu de 18h à 7h. Ce bridage va déjà volontairement au-delà des obligations réglementaires. Suite au rapport final, nous avons travaillé sur une nouvelle proposition. À présenter lors de la commission de suivi du 15/06

6

Campagne de réception acoustique

Effectuée par Delhom acoustique

Mesures acoustiques longues du 18 mars au 17 avril 2021

10 points de mesures

Fonctionnement alterné (marche/arrêt) toutes les 2 heures

En parallèle, suivi gêne riverains

Emplacements des 10 points de mesures acoustiques

8

Les résultats de mesures acoustiques

A ce jour, le parc éolien respecte en tout point la réglementation acoustique en vigueur

Certains riverains ont exprimé une gêne en particulier en soirée et les week-end

9

Actions correctrices mises en œuvre dès l'été 2021

EDF Renewables a souhaité aller au-delà du bridage réglementaire en mettant en place un bridage supplémentaire volontaire en réponse à la gêne exprimée par certains riverains

Mise en place d'un bridage en soirée :
Bridage de nuit avancé à 18h au lieu de 22h



Exploitation du parc éolien

EDF renouvelables 13



Prochaines étapes

EDF renouvelables 15

Proposition d'un nouveau plan de bridage

Considérant le témoignage de certains riverains,
Considérant l'ambiance sonore de l'environnement très faible le dimanche,

--> EDF Renewables propose une mesure acoustique supplémentaire :

Bridage acoustique le dimanche dès 11h du matin



Exploitation : mise en service en mars 2021

- Réparation de la barrière réalisée
- Données d'exploitation :
 - Disponibilité de 97 %,
 - Vent moyen mesuré d'environ 20 km/h,
 - Production d'environ 19 000 MWh (année 1 glissante), soit environ 35% de la consommation électrique totale sur le territoire de la COR (env. 58 000 MWh),
 - De Janvier à Mai 2022, soit 5 mois: Production d'environ 10 000 MWh
- Maintenance annuelle préventive : réalisée 1 fois par an, début juin



Prochaines étapes

- ❖ Installation d'une poubelle sur site
- ❖ Poursuite des visites grand public jusqu'en fin d'année
- ❖ Installation de panneaux pédagogiques sur site
- ❖ Inauguration prévue à la rentrée



3. Les sujets traités en réunion

Etat de la chaussée de la route départementale

Le département, propriétaire de la route, a fait l'état des lieux de la chaussée au niveau des travaux du parc éolien et n'a pas demandé de remise en état complémentaire.

Concernant l'état devant l'habitation de Monsieur et Madame Verdier, il s'agit des travaux sous Maitrise d'Ouvrage ENEDIS. Suite au comité de suivi n°4, EDF Renewables a informé ENEDIS de la situation et de la requête de M. et Mme Verdier.

Monsieur le Maire de Ronno informe les participants que le Département est train de refaire la chaussée de la route départementale.

Par ailleurs, il est sollicité la possibilité d'installer un panneau STOP au niveau de la portion créée d'accès qui donne sur la route départementale. EDF Renouvelables informe le Département de cette demande et ne peut s'engager plus car le sujet est de la compétence du Département.

Augmentation de la fréquentation du site avec le parc éolien à besoin de poubelles

De nombreux déchets (non liés au chantier) ont été évacués aux frais d'EDF Renouvelables (matelas gonflables, emballages divers, etc.).

EDF renouvelables s'engage à installer 2 poubelles (grise et jaune) à l'entrée du site pour répondre à cette problématique. Ce sujet sera, par ailleurs, concerté avec les élus des communes concernées pour assurer le mode de collecte.

Barrière et parking à l'entrée du site

La barrière a été réparée en juin.

Un courriel a été envoyé à Fibois pour information auprès des exploitants forestiers qui utilisent la piste (copie mairies de Valsonne et Ronno) au sujet de la disponibilité de la clé pour ouvrir la barrière.

Un panneau d'information sera installé au niveau des entrées du site éolien, y compris coté Les Sauvages (mairie@lessauvages.fr).

Panneaux pédagogiques

La conception et l'installation de ces panneaux a pris du retard. EDF Renouvelables est consciente de la gêne occasionnée et reste mobilisée sur le sujet pour envisager une installation de ces panneaux dès que possible.

Acoustique

La réception acoustique du parc éolien a été effectuée lors de la première année d'exploitation du parc comme prévu règlementairement.

L'étude menée par le cabinet acoustique indépendant *Delhom acoustique* conclu à la conformité du parc éolien avec la réglementation en vigueur (conformément à l'arrêté du 23 aout 2011).

Cependant, certains riverains ont exprimé une gêne en particulier en soirée et les week-end.

Ainsi, **dès l'été 2021**, EDF Renouvelables a souhaité aller au-delà du bridage acoustique règlementaire en mettant en place un bridage supplémentaire volontaire en réponse à la gêne exprimée par certains riverains → Mise en place d'un bridage en soirée : **Bridage de nuit avancé à 18h au lieu de 22h**

Enfin, lors de la réunion du comité de suivi n°5, le 15 juin 2022,

Considérant le témoignage de certains riverains,

Considérant l'ambiance sonore de l'environnement très faible le dimanche,

--> EDF Renouvelables propose une mesure acoustique supplémentaire : Bridage acoustique le dimanche dès 11h du matin

4. Les prochaines étapes

Cette réunion du comité de suivi a été l'occasion de revenir sur la première année d'exploitation, de présenter les résultats de la réception acoustique et les engagements correspondants, et d'informer sur le déroulé de la phase exploitation, et d'apporter des éléments de réponse autour de ces sujets.

Cette cinquième réunion conclut le cycle des comités de suivis qui ont été un lieu de partage d'informations, d'avis, d'expressions de problèmes et de solutions, etc. Ces moments d'échanges sont d'une grande importance pour EDF Renouvelables qui attache la plus grande importance à l'intégration de ses installations dans les territoires.

La communication reste ouverte entre les citoyens, les élus, les usagers, etc. et EDF Renouvelables via l'adresse mail suivante :

contact.bver@edf-re.fr

Enfin, l'inauguration du parc éolien se tiendra en septembre prochain et une invitation sera envoyée aux membres du comité de suivi.